



COMPTE-RENDU ET PRE-ETAPE DU GROUPE DE TRAVAIL N°5 « DEMOCRATIE LOCALE, INFORMATION ET CONCERTATION »

Animateur : Martine KOECHLIN-CAMBERT

Référent administratif : Miled Zrida

L'ensemble des projets de développement du territoire se posent à l'échelle locale, intercommunale, régionale, nationale et internationale.

I. Une concentration des enjeux sur ce territoire

La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, regroupe Orsay, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Igny, Palaiseau, Vauhallan, Saclay, Villiers-le-Bâcle, Gometz-le-Châtel et Saint-Aubin.

Ces villes et bourgs s'inscrivent sur un territoire doté **d'atouts exceptionnels**.

L'entité géographique Massy - Plateau de Saclay - Plateau de Courtaboeuf compte plus de 750 établissements industriels de haute technologie. Il représente le premier potentiel de recherche publique de France et constitue une plate-forme internationale.

Cela se caractérise par :

- Un fort potentiel scientifique et technologique ;
- Un territoire attractif par son identité, qui a su préserver un équilibre entre ville, espaces naturels et espaces agricoles ;
- Une accessibilité nationale et internationale ;
- Une concentration de projets structurants ;
- Des fortes volontés d'entreprendre des partenaires publics et privés.

Néanmoins des faiblesses sont à traiter. Le territoire compte des points faibles à endiguer : offre de logements au ralenti, manque de concertation entre les acteurs territoriaux, quelques quartiers et un cadre de vie menacés et en défaut d'identité.

Cela se caractérise par :

- Une offre de logements faible, traduite par un développement démographique ralenti ;
- L'absence de synergies de l'ensemble des acteurs locaux ;
- Certains quartiers où des insatisfactions quotidiennes sont à résoudre et des inégalités sociales sont significatives ;
- Un manque d'image identitaire.

La mise en œuvre d'un projet de territoire doit s'appuyer sur des projets d'aménagement urbain mais également sur un véritable projet de vie et sur un projet de gestion, l'objectif principal de l'ensemble est de tisser des liens entre les acteurs publics, institutionnelles, scientifiques, sociaux, économiques et les habitants.

Les questions liées aux modes d'accueil de populations dans leur diversité doivent être abordées au croisement des enjeux économiques, scientifiques, sociaux et de la prise en compte de ces enjeux par les politiques publiques. C'est aussi une question de répartition du pouvoir et d'accès à la représentation publique.

II. L'organisation de la participation des élus, des acteurs, des habitants

La question des élus, des acteurs, des habitants dans la vie territoriale et locale a été entérinée par les dispositions de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT), loi Voynet du 25 juin 1999, par l'adoption du Conseil communautaire associant le Conseil économique et social (CES) à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire, et lui donnant les missions suivantes :

- Un organe qui a pour fonction de faire participer la société civile au processus d'élaboration des choix à établir localement en lui permettant de s'organiser pour faire valoir des attentes nouvelles et globales ;
- Il est consulté ou associé au projet relatif du territoire concernant principalement les thématiques suivantes : L'Aménagement urbain, le Développement Economique, les Transports, l'Habitat, l'Environnement et le Cadre de vie ;
- Il est informé de l'avancement des actions des maîtres d'ouvrage ;
- Il est intégré au moment de l'évaluation des actions ;

Et enfin entérinée par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, instituant dans les communes des conseils de quartier.

Cette inflexion témoigne d'une prise de conscience de la nécessité, au cœur de notre société, de repenser les pratiques citoyennes des acteurs, des habitants et des élus. En effet les divers projets d'aménagement du territoire témoignent de l'exigence de penser, co-production et partage. Ces convictions engagent la communauté d'agglomération à voir dans la proximité et la démocratie locale, les deux piliers de l'action publique.

Cela passe par :

1 - L'amélioration de la gestion de proximité. Cela pose en premier lieu la question de la qualité de l'écoute des habitants par l'agglomération au travers de l'existant au sein des communes ; **les conseils municipaux, les conseils de quartier, les comités d'usagers, le milieu associatif** mais également à la mise en place d'outils propres à l'agglomération partagés avec les communes ; **réunions publiques, forum, enquête, Conseil Communautaire décentralisé...**

Conjointement, l'agglomération se structure en interne par une organisation administrative et technique.

L'approche démocratique demande aux services qui animent leurs interventions de :

- Connaitre les représentations et les préoccupations a priori des publics concernés ;
- Favoriser l'intérêt pour le projet de territoire, les projets d'aménagement, les travaux, les services publics ...

- Communiquer et accompagner le développement de la mise en œuvre des projets ;
- Valoriser la dynamique intercommunale et renforcer sa notoriété.

2 - Le maintien ou le développement du lien social « le vivre ensemble »

Cette notion de lien social est incontournable sur un projet de territoire. Ces instances de démocratie participative sont des lieux d'expression, de paroles et de débats au sein des villes et des quartiers et pas seulement. Le vivre ensemble se vit également sur le territoire de l'agglomération. Cela génère du consensus et de l'intérêt commun prenant le pas sur l'intérêt individuel. La rencontre de populations socialement différentes et d'acteurs engendre du lien social.

3 - L'intérêt des citoyens à la vie publique

La démocratie de la vie publique réside d'une part dans la capacité des instances participatives à re-légitimer le principe politique dans sa fonction d'arbitrage et, d'autre part, dans leur réussite à provoquer l'intérêt des habitants en tant que citoyens pour la « chose publique ». Cette transformation de comportement chez l'habitant s'opère grâce au sentiment qu'il peut avoir d'être écouté et d'être associé réellement au processus de décision et à la prise de décision.

L'agglomération dans cette voie doit pérenniser à tous les échelons communautaires, les moyens appropriés pour garantir le lien. Il est donc nécessaire de répondre à 3 impératifs :

- Clarifier l'image et renforcer la légitimité de la CAPS,
- Répondre aux attentes et aux besoins de la population dans les champs de compétences exercées par l'agglomération,
- Définir une communication cohérente entre l'agglomération, les communes et les intervenants du territoire et des villes,

Cette garantie du lien et ces impératifs peuvent s'appuyer sur les outils suivants :

- ✓ Sur les conseils de quartier existants. L'agglomération peut participer à ces instances quand elle est sollicitée par la commune. Mais L'agglomération peut solliciter la commune pour présenter des projets d'intérêt communautaire dans les instances de démocratie participative.
- ✓ L'agglomération s'adosse au conseil municipal des communes pour venir présenter les projets « d'envergure ». Elle peut organiser sur le territoire des réunions publiques ou des forums. Bien entendu ces outils sont fortement accompagnés par les maires de chaque commune.
- ✓ La communication écrite est un outil incontournable pour présenter les projets. Outre le mensuel, on peut mettre en œuvre des lettres ou des recto/verso ciblées/thématiques signées par le président. Lettre d'information, lettre de travaux etc...
- ✓ On peut également envisager des enquêtes, questionnaires...
- ✓ La décentralisation des conseils communautaires dans les communes adhérentes a de l'impact auprès des populations

En conclusion, travailler avec les acteurs et les habitants, sans pour autant céder aux mirages de la participation directe, conduit à mettre en avant l'intérêt de la personne et non la représentation que s'en font les institutions. Cette volonté de reconnaissance des femmes et des hommes, résidant et travaillant sur le territoire de la CAPS, est au cœur de la démarche participative qu'entend promouvoir la Communauté d'agglomération.

4 - La gouvernance de politique interne de la CAPS

Les intercommunalités sont des instances de démocratie délibérative. Leur représentation émane des conseils municipaux des communes agglomérées et leurs engagements sont développés dans l'intérêt général du développement du territoire. Ce qui implique une gouvernance partagée, consensuelle entre les élus hors de tout clivage politique, cette gouvernance partagée est garante d'un projet de territoire équilibré, représentatif, transparent et décloisonné.

Ce qui implique d'optimiser le fonctionnement des commissions et des Bureaux en amont des Conseils communautaires. L'élu communautaire ne peut pas être dans une position de réceptacle de dossiers à valider. Pour éviter cela, les bureaux doivent également être le lieu de présentation et de validation d'orientation politique thématique portée par chaque vice-président.

III. La gouvernance externe de la CAPS

Les intercommunalités doivent innover dans leur lien avec les acteurs opérant sur leur territoire et les habitants. La présidence du CES, porté par un acteur scientifique et de recherche, et sa composition sont la traduction concrète du partage et de la volonté d'impliquer « la société civile » dans la définition d'une stratégie d'organisation et du développement du territoire.

La consultation des acteurs a permis de faire émerger des observations et des réflexions sur le devenir du territoire. De manière consensuelle le bien-fondé du CES, comme instance d'information et de construction d'une intelligence collective, a été reconnu.

L'évolution des thématiques, soulevées lors des commissions et des séances plénières, illustre les enjeux qui s'y dessinent. Le rapport d'étape 2007/2008 du CES en est l'illustration. De l'examen des thématiques, Agenda 21, Développement Economique et Projet de territoire, autour des axes cités auparavant en intégrant les Déplacements, les Transports et l'Habitat, on est passé à des questions renvoyant à des logiques de moyen terme et de développement du territoire sans ségrégation urbaine et spatiale.

Parallèlement à toutes les démarches prospectives de développement du territoire, cela implique l'objectif prioritaire de croiser toutes les initiatives prises et toutes les réflexions de chaque groupe.

L'exercice démocratique est toujours en mouvement, il est important de réinterroger la représentation ou la sur-représentation d'acteurs dans certains collèges et la non-représentation des élus communautaires, ou communaux, ainsi que des habitants.

En effet, si tout le monde s'accorde pour affirmer l'opportunité de cette instance, il reste encore à éclaircir son rapport avec le Conseil communautaire et les municipalités puis à déterminer clairement les compétences de chacun.

Mais cela implique également d'aller à la rencontre des habitants du territoire.

Le Conseil communautaire pourrait effectuer dans l'année des séances publiques dans les communes agglomérées, en amont, sur des thématiques ciblées avec des questions/réponses du public.

Les élus communautaires et l'administration pourraient participer aux instances de démocratie participative des communes, à leur demande, et sur un sujet de compétence communautaire.

La CAPS, dans ses compétences, porte des services dédiés au public, il pourrait être créé une commission consultative des services publics locaux.

Enfin, le rapport annuel de l'action communautaire pourrait être présenté à chaque conseil des communes agglomérées.

IV. L'avenir de la démocratie participative : vers une nouvelle gouvernance locale et territoriale

On assiste aujourd'hui à un foisonnement d'initiatives, de lieux d'échange et de dialogue sur un territoire : le CES, les conseils de quartier, les comités d'usagers, les conseils d'école, les groupes d'experts, des ateliers de travail urbain et le milieu associatif. Cette émulation repose sur un réel dynamisme ainsi que sur la volonté d'expérimenter de nouveaux dispositifs. Il s'agit de constituer des interlocuteurs souverains et de participer à l'élévation des consciences.

Ces différentes instances et initiatives concourent à la naissance d'une véritable gouvernance locale dans laquelle on peut voir le vivre ensemble. Il est nécessaire de changer les pratiques politiques et administratives qui sont souvent dans le cadre d'un mouvement descendant vis-à-vis des habitants. En revanche, il ne faut pas éluder la question de la légitimité.

Nous restons dans le cadre de la démocratie représentative et il est parfois nécessaire de la rappeler. Si certains sont négociables, d'autres ne découlent que de la décision des politiques. Il importe de dire clairement lesquels et pourquoi. En effet, il faut parfois du temps pour ajuster les points de vue et faire passer certains changements.

La construction d'une histoire propre au territoire et à son développement passe également par une communication de la CAPS vers les acteurs et principalement vers les habitants.